



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

\*\*\*\*\*

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 9	Date de la convocation 07.10.16 Date d'affichage de la présente délibération 11.10.16
Numéro de délibération : 47-2016	

Le onze octobre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

**Présents** : - M. MARTINEZ Gérald - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo  
**Absents** : - M. CHRISTINY Antoine - M. ALLEMAND Philippe

Le Conseil Municipal a désigné Madame SALSANO Martine pour assurer les fonctions de secrétaire.

**Objet** : Appel à signature du manifeste pour le renouveau de l'étoile de Veynes

Le Maire informe :

Que sept Conseils de développement, instances de participation citoyenne rattachées aux Pays, se sont engagés depuis début 2016 dans une démarche collective visant à assurer la promotion, le maintien et le développement des services de la ligne ferroviaire des Alpes du Sud avec l'ensemble des acteurs de la sauvegarde du train. Convaincus de l'importance du transport ferroviaire pour le développement de nos territoires, le collectif se veut force de proposition vis-à-vis des autorités organisatrices de transport et de la SNCF. Il souhaite engager un dialogue constructif à l'occasion de l'élaboration des stratégies régionales de mobilité.

Considérant que

- leur action les a conduit à :
  - dresser un état des lieux, enjeux, objectifs et propositions pour les lignes de l'Etoile de Veynes;
  - rencontrer les maires des communes ayant une gare, nos députés et sénateurs ;
  - organiser une rencontre-débat universitaire ainsi que des actions de sensibilisation grand public ;
  - rédiger un manifeste pour le renouveau de l'Etoile de Veynes
- ce manifeste se veut la traduction des constats, des besoins des habitants, des décideurs locaux et des touristes qui demandent une remise à niveau rapide du réseau ferroviaire. Ces derniers souhaitent une réelle égalité des chances entre territoires en matière d'infrastructures et d'équipements. C'est le sens d'une véritable politique d'aménagement favorisant la complémentarité entre la ville et la campagne, la plaine et la montagne.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité,**  
Autorise le Maire à signer le Manifeste pour le renouveau de l'étoile de Veynes

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Gérald MARTINEZ



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....  
et publication ou notification du .....